

PRESIDENCE DU FASO

**CENTRE D'ANALYSE DES POLITIQUES
ECONOMIQUES ET SOCIALES
(CAPES)**

ETUDE SUR LE RENFORCEMENT DES CAPACITES AU
BURKINA FASO

Secteur de l'éducation

Par Ignance SANWIDI

Consultant en éducation

Pierre Claver DAMIBA, Chef de la Mission d'étude

Mathias Cora BATABE, Directeur de l'IPD-AOS

SIGLES ET ABBREVIATIONS UTILISEES

ACD	Agent Communautaire de Développement
BAC	Baccalauréat
BAD	Banque africaine de développement
BEPC	Brevet d'études du premier cycle
BT	Brevet de technicien
CAN	Coupe d'Afrique des Nations
CAP	Certificat d'aptitude professionnelle
CAPES	Centre d'analyse des politiques économiques et sociales
CDF	Classe à double flux
CE1	Cours élémentaire première année
CE2	Cours élémentaire deuxième année
CEBNF	Centre d'éducation de base non formelle
CEG	Collège d'enseignement général
CEP	Certificat d'études primaires
CFJA	Centre de formation des jeunes agriculteurs
CMG	Classe multigrade
CM2	Cours moyen deuxième année
CPAF	Centre permanent d'alphabétisation
CNRST	Centre national de la recherche scientifique et technologique
DEP	Direction des études et de la planification
DEUG	Diplôme d'études universitaires générales
DHD	Développement humain durable
DPEBA	Direction provinciale de l'éducation de base
DUT	Diplôme universitaire de technologie
EECE	Espace d'entraide communautaire pour l'enfance
ENEP	Ecole nationale des enseignants du primaire
ENSK	Ecole normale supérieure de Koudougou
ETP	Enseignement technique et professionnel
FED	Fonds européen de développement
FONAENF	Fonds national pour le développement de l'éducation de base non formelle
FRSIT	Forum national de la recherche scientifique et des innovations technologiques
INA	Institut national d'alphabétisation
MEBA	Ministère de l'enseignement de base et de l'alphabétisation
MESSRS	Ministère des enseignements secondaire, supérieur et de la recherche scientifique
ONG	Organisation non gouvernementale

PAB	Programme de promotion de l'artisanat au Burkina Faso
PASEB	Projet d'appui au secteur de l'éducation de base
PDDEB	Plan décennal de développement de l'éducation de base
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
UFR	Unité de formation et de recherche
UNESCO	Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture
UNICEF	Fonds des Nations Unies pour l'enfance
VIH/SIDA	Virus immunodéficience humaine/syndrome d'immunodéficience acquise

Table des matières

INTRODUCTION	1
CHAPITRE 1: DESCRIPTION DU SECTEUR DE L'EDUCATION	2
A. LES POLITIQUES.....	2
B. Education formelle	4
1. <i>Education préscolaire</i>	4
2. <i>Enseignement primaire</i>	4
3. <i>Enseignement secondaire</i>	7
4. <i>Enseignement supérieur</i>	10
C. Education non formelle	14
D. Recherche scientifique	18
CHAPITRE II : ACTIONS ENTREPRISES EN MATIERE DE RENFORCEMENT DES CAPACITES.....	20
1. <i>Education formelle</i>	20
2. <i>Education non formelle</i>	21
3. <i>Recherche scientifique</i>	22
CHAPITRE III : PRINCIPALES CONTRAINTES AU RENFORCEMENT DES CAPACITES.....	23
1. <i>Education formelle</i>	23
2. <i>Education non formelle</i>	26
3. <i>Recherche scientifique</i>	28
CHAPITRE IV : PRINCIPALES FAIBLESSES ET FORCES DES ACTIONS ENTREPRISES EN MATIERE DE RENFORCEMENT DES CAPACITES	29
1. <i>Principales faiblesses</i>	29
2. <i>Principales forces</i>	29

CHAPITRE V : BESOINS PRIORITAIRES IDENTIFIES EN MATIERE DE RENFORCEMENT DES CAPACITES..... 33

1. *Education formelle* 33

2. *Education non formelle* 34

3. *Recherche scientifique*..... 35

CHAPITRE VI : PROPOSITIONS EN VUE D'AMELIORER LES ACTIONS ENTREPRISES EN MATIERE DE RENFORCEMENT DES CAPACITES 36

1. *Education formelle*..... 36

2. *Education non formelle* 39

3. *Recherche scientifique*..... 40

DOCUMENTS ET PUBLICATIONS CONSULTES..... 42

ANNEXE : LISTE DES PERSONNALITES RENCONTREES..... 45

INTRODUCTION

La présente étude fait partie intégrante de l'étude sur le renforcement des capacités au Burkina Faso commanditée par le Centre d'Analyse des Politiques Economiques et Sociales (CAPES). Elle porte sur le renforcement des capacités dans le Secteur de l'Education.

Elle a pour objectifs de :

- i) décrire succinctement le Secteur de l'Education;
- ii) faire le point sur les actions entreprises dans ce Secteur en matière de renforcement des capacités;
- iii) identifier les principales contraintes rencontrées dans ce Secteur en matière de renforcement des capacités;
- iv) identifier les principales faiblesses et forces de ces actions;
- v) identifier les besoins prioritaires de ce Secteur en matière de renforcement des capacités;
- vi) faire des propositions en vue d'améliorer les actions entreprises dans ce Secteur en matière de renforcement des capacités.

La disponibilité de bon nombre d'acteurs nationaux et internationaux du Secteur de l'Education a permis au Consultant de recueillir les informations et la documentation nécessaires à la description de ce Secteur, ainsi qu'à l'identification et à l'approfondissement des besoins de renforcement des capacités dans ce Secteur.

En conséquence le Consultant exprime sa profonde reconnaissance à tous ces acteurs pour les échanges enrichissants et fructueux qu'il a eus avec eux et l'importante documentation qu'ils ont bien voulu mettre à sa disposition.

Il émet le souhait que la présente étude puisse servir utilement aux échanges que le Centre d'Analyse des Politiques Economiques et Sociales (CAPES) et les acteurs du Secteur de l'Education pourraient avoir au cours d'ateliers de travail qui seraient organisés par le CAPES.

CHAPITRE 1

DESCRIPTION *DU* SECTEUR DE L'EDUCATION

A. LES POLITIQUES

Face au sérieux handicap marqué par des taux faibles qui rendent compte du très faible niveau des ressources humaines, et suite aux Etats Généraux de l'Education tenus à Ouagadougou en septembre 1994, le Gouvernement du Burkina Faso a adopté en septembre 1995 une Lettre d'Orientation de Politique de Développement Humain Durable qui accorde une priorité au développement des différents niveaux d'éducation en vue de renforcer les ressources humaines.

Pour combler le vide juridique et stabiliser les axes principaux d'orientation politique du système éducatif, il a adopté en mai 1996 une Loi d'Orientation de l'Education qui définit les finalités, la structure, les objectifs, les contenus et méthodes d'éducation, ainsi que son organisation, les modalités de financement et le mécanisme de pilotage.

Par ailleurs en mars 2001 le Gouvernement a publié une Lettre de Politique Educative qui décrit les grandes orientations du système éducatif, son état actuel, son organisation, ainsi que son plan de développement.

En juillet 1999 le Gouvernement a adopté un Plan Décennal de Développement de l'Education de Base 2001-2010 qui doit servir de cadre de référence à l'intervention de tous les acteurs du système éducatif de base pendant la période concernée.

En avril 2002 le Gouvernement a organisé les Assises Nationales sur l'Education au Burkina Faso qui ont permis de mener une réflexion globale sur l'éducation articulée autour des quatre thèmes ci-après:

- l'accès à l'éducation, les infrastructures et le financement;
- l'efficacité de l'éducation et les personnels d'éducation;
- l'enseignement et la formation professionnelle; et
- la sécurité dans les domaines scolaires et universitaires.

Selon la **Lettre de Politique Educative** le système éducatif comprend:

- l'éducation préscolaire qui concerne les enfants âgés de 3 à 6 ans et propose un cycle de formation unique de 3 années;
- l'enseignement primaire accueillant les enfants à partir de 6 ans pour une durée de 6 ans;
- l'enseignement secondaire qui comprend un enseignement général et un enseignement technique, et

comporte deux cycles dont le premier dure 4 ans et le second 3 ans;

- l'enseignement supérieur dispensé dans 3 types d'établissement: les Unités de Formation et de Recherche (UFR), les Grandes Ecoles et les Instituts; et
- l'éducation non formelle dispensée dans diverses structures qui sont en dehors du système scolaire: Centres d'Education Préscolaire Non Formelle, Centres Permanents d'Alphabétisation (CPAF), Centres d'Education de Base Non Formelle (CEBNF), Centres de Formation des Jeunes Agriculteurs (CFJA) et Services de formation et / ou de vulgarisation des ONG et de certains Ministères (Santé, Agriculture, Environnement, etc.).

Les problèmes qui affectent le système éducatif burkinabè peuvent se résumer par le défi de la démocratisation et celui de la pertinence.

Le financement de ce secteur est assuré par l'Etat, les parents d'élèves, les partenaires au développement, le secteur privé et les communautés de base. Face aux moyens limités de l'Etat, il s'avère nécessaire de trouver des stratégies de mobilisation des ressources dans un cadre de partenariat impliquant l'Etat et ces divers acteurs si l'on veut atteindre la scolarisation universelle. Un bref bilan diagnostique du système éducatif par sous-secteur est présenté dans les paragraphes suivants.

B. Education formelle

1. Education préscolaire

□ Coursus

Le préscolaire, premier maillon de l'éducation de base, comporte un cycle d'une durée de 3 ans dont une petite section, une moyenne section et une grande section. Il existe deux types de structures préscolaires:

- **le préscolaire formel** qui comprend des structures publiques (garderies populaires) et des structures privées sous diverses dénominations jardins d'enfants, écoles maternelles et écoles enfantines) ;
- **le préscolaire non formel** qui repose sur les garderies saisonnières et les espaces d'entraide communautaire pour l'enfance (EECE/bisongo).

- L'effectif total, en 2001-2002, se chiffrait à 12.144 élèves répartis dans 167 établissements préscolaires dont 77 garderies populaires, 87 structures relevant du privé et 13 Espaces d'entraide communautaire pour l'enfance.

Plus de 60% de ces établissements sont concentrés à Ouagadougou et Bobo-Dioulasso. Le taux actuel de préscolarisation est inférieur à 1,44%.

- ❑ L'effectif du personnel est passé de 276 agents en 1991 à 429 agents en 2001. Cependant le personnel formé est en nombre insuffisant au regard des besoins en encadrement des élèves.
- ❑ Les coûts varient entre 9.000 FCFA et 36.000 FCFA par enfant au public et de 50.000 à 130.000 FCFA par enfant au privé et par an.

Actuellement, seul le privé contribue au développement du préscolaire dans les grandes localités, l'Etat n'ayant plus construit d'infrastructures pour le préscolaire depuis 1997.

Force est de constater que l'évolution de l'éducation préscolaire n'est pas satisfaisante pour diverses raisons dont:

- des réticences socioculturelles: cette éducation est perçue par les populations comme un luxe, ou inutile, ou est une structure qui coupe prématurément l'enfant de son milieu;
- des raisons institutionnelles: le préscolaire, bien qu'étant un maillon du système éducatif, est rattaché de fait au Ministère de l'Action Sociale et de la Solidarité Nationale;
- des raisons financières: les frais de scolarité du préscolaire sont très élevés pour la majorité des parents d'élèves.

2. Enseignement primaire

❑ Cours

L'enseignement primaire comprend trois niveaux d'enseignement de deux années chacun: le cours préparatoire, le cours élémentaire et le cours moyen. Les principales caractéristiques de ce niveau d'enseignement sont les suivantes:

- ❑ Une offre d'éducation insuffisante

Il existait, en 2000-2001, un réseau scolaire de 5.131 écoles dont 4.517 publiques et 614 privées. Le taux brut de scolarisation est passé de 33,8% en 1994 à 42,70% en 2001, soit une augmentation de 8,9 points.

En 2000-2001 l'enseignement primaire comptait 901.291 élèves, 5.131 écoles (public: 4.517 ; privé: 614), 17.456 salles de classes (public: 15.171, privé: 2.285) et 19.007 enseignants.

❑ De fortes disparités

Il existe d'importantes disparités entre provinces (Komandjari 15%; Kompienga 35,1%, Kadiogo 91,90% en 1999-2000), entre zones (zones urbaines et zones rurales), et entre les sexes (garçons 43,3% et filles 37% en 2001). L'accès à l'enseignement primaire est donc faible et inégal.

❑ Des goulots d'étranglement

Certains facteurs entravent le développement quantitatif du système. Certains relèvent des parents (pauvreté, non motivation, analphabétisme et pesanteurs socioculturelles) et d'autres de l'Etat (insuffisance des infrastructures, insuffisance du personnel, etc.).

❑ Un financement insuffisant

Les contraintes financières de l'Etat ne permettent pas un financement adéquat du système. Nous nous appesantirons plus loin sur ces contraintes.

❑ Des conditions d'enseignement médiocres

En 1999-2000 l'enseignement primaire comptait 18.023 maîtres dont 13.560 maîtres ayant bénéficié d'une formation professionnelle, soit 75,24%.

Mais les conditions matérielles et pédagogiques dans lesquelles ils exercent sont insuffisantes et précaires. Malgré les efforts fournis ces dernières années pour assurer la couverture en manuels scolaires, les défaillances de leur gestion, de leur distribution et de leur entretien engendrent un déficit notable dans les classes. Les moyens didactiques mis à la disposition des enseignants (manuels, guides et programmes) sont insuffisants.

❑ Des performances faibles

Le fonctionnement de l'enseignement primaire est caractérisé par des rendements faibles.

Actuellement l'Etat paie environ douze (12) années pour un parcours scolaire de six (6) ans dans le primaire. En 1997-1998 le taux de redoublement était de 17% et le taux d'abandon de 10% à partir du cours élémentaire première année (CE 1). A l'examen du Certificat d'études primaires (CEP) en cours *moyen* deuxième année (CM2) on enregistre un taux de réussite qui dépasse rarement 60%. Les taux de réussite au CEP évoluent en dents de scie. Ils étaient respectivement de 48,40% (1996), 62,60% (1997), 48,60% (1998), 64,63% (1999), 49,09% (2000) et 62,24% (2001).

Le *coût* de production d'un diplômé du primaire est deux fois ce qu'il aurait été s'il n'y avait pas eu de redoublement et d'abandon.

3. Enseignement secondaire

❑ Coursus

Selon l'article 13 de la Loi d'Orientation de l'Education, l'enseignement secondaire comprend un enseignement général, un enseignement technique et professionnel, et un enseignement artistique. Il comprend deux cycles:

Le 1er cycle, d'une durée de 4 ans, est sanctionné, pour l'enseignement général, par le Brevet d'Etudes du Premier Cycle (BEPC), pour l'enseignement technique, par le Certificat d'Aptitude Professionnelle (CAP).

Le second cycle est d'une durée de 3 ans pour l'enseignement général et l'enseignement technique long, et de 2 ans pour l'enseignement technique court. Il est sanctionné respectivement par le Baccalauréat de l'enseignement secondaire (séries A, C et D), le Baccalauréat de Technicien (séries E, F1, F2, F3, G 1, G2 et H), le Baccalauréat professionnel, le Brevet de Technicien (BT) options Maintenance Industrielle, Electronique, Mécanique auto, Constructions mécaniques, Menuiserie, enfin par le Brevet d'Etudes Professionnelles, options Comptabilité, Secrétariat et Informatique.

L'enseignement est dispensé, pour l'enseignement général, dans les Collèges d'Enseignement Général (CEG) et les Lycées, pour l'enseignement technique, dans les Collèges d'Enseignement Technique, les Centres de Formation Professionnelle, les Lycées Techniques et les Lycées Professionnels.

L'enseignement secondaire est caractérisé par:

❑ Une offre d'éducation insuffisante.

Pour l'enseignement secondaire général, le réseau scolaire était constitué, en 2000-2001, de 351 établissements dont 203 publics et 148 privés. Les établissements publics sont constitués de 123 Collèges d'Enseignement Général qui se limitent au 1er cycle, et de 80 Lycées qui comprennent le premier et le second cycles. Le taux brut de scolarisation est passé de 9,12% en 1994 à 11,9% en 2000, soit une augmentation de 2,78 points. En 2000, seul 39,72% des élèves du CM2 sont passés du CM2 en 6ème.

En 1999-2000 l'enseignement technique et professionnel (ETP) a accueilli 14.000 élèves, soit 8% de l'ensemble des élèves du secondaire. Cet enseignement compte 77 établissements.

Les secteurs de formation comprennent:

- le secteur industriel avec le génie mécanique, le génie électrique, le génie civil et les matériaux souples;
- le secteur tertiaire avec les techniques administratives et les commerciales;
- le secteur agricole avec l'agronomie, l'élevage, la zootechnie et l'agro-industrie.

Le privé joue un rôle prépondérant dans l'enseignement technique et professionnel. En effet il y a, dans l'enseignement technique et professionnel, 68 établissements privés contre 9 établissements publics. Par ailleurs 60% des 14.000 élèves de 1999-2000 étaient inscrits dans le privé.

L'enseignement technique et professionnel compte, tous secteurs confondus, 49% de filles contre 51% de garçons. Environ 85% des filles sont inscrites dans le tertiaire.

En 1998-1999 les effectifs globaux de l'enseignement secondaire étaient de 173.205 élèves, dont 92,4% pour l'enseignement général et 7,6% pour l'enseignement technique et professionnel.

❑ Des disparités entre genres et régions

En 1999-2000 dans l'enseignement secondaire général, sur un effectif total de 174.501 élèves, on enregistrait seulement 40.780 filles, soit 23,36%. Par ailleurs la plupart des établissements sont concentrés dans les grandes villes comme Ouagadougou, Bobo-Dioulasso, Koudougou, Banfora et Ouahigouya. Ces centres ont le plus fort taux de scolarisation et les effectifs les plus élevés qui dépassent souvent les prescriptions des textes en vigueur, à savoir 70 élèves/classe au premier cycle et 60 élèves/classe au second cycle. Par contre, dans les zones rurales, les effectifs sont souvent dérisoires.

❑ Des performances faibles

Les taux de redoublement sont très élevés (29,41% en 1999). Les classes de fin de cycle connaissent une rétention très forte. Les taux de réussite au BEPC étaient de 25,88% en 1996, 37,25% en 1997 et 37,56% en 1998. Au baccalauréat le taux de réussite était de 25,14% à la Session 1998 (toutes séries confondues). Les taux de réussite aux examens sont donc faibles.

❑ **De faibles conditions d'encadrement**

En 1999-2000 l'effectif des enseignants était de 6.541, dont 47,21 % seulement sont qualifiés (professeurs agrégés, certifiés, et professeurs de CFG).

❑ **Un personnel insuffisant**

Le personnel en poste est insuffisant. En 2001-2002 le déficit en enseignants était estimé à environ 950. Il est accentué dans les disciplines scientifiques (mathématiques, sciences physiques, sciences de la vie et de la terre) et en éducation physique et sportive. Le système n'arrive pas à remplacer systématiquement les enseignants admis aux concours professionnels ou nommés à des tâches administratives ou décédés. Le déficit en personnel est en outre accentué par l'ouverture de nouveaux établissements parfois non programmés et par les démissions.

❑ **Le personnel d'encadrement (inspecteurs et conseillers pédagogiques) est concentré à Ouagadougou**

En 2000-2001 le ratio inspecteur/professeur était de 78. Les taux optimaux pour l'encadrement pédagogique sont de un inspecteur pour 70 professeurs (enseignement général) et pour 50 professeurs (enseignement technique), et un conseiller pédagogique pour 35 professeurs (enseignement général) et pour 25 professeurs (enseignement technique).

4. Enseignement supérieur

Au Burkina Faso l'enseignement supérieur est dispensé dans le secteur public et dans le secteur privé.

Le secteur public dispose de deux Universités (à Ouagadougou et à Bobo-Dioulasso) et d'une Ecole.

Le secteur privé dispose d'une Université à Ouagadougou (l'Université Libre du Burkina ouverte en 2000) et de 11 Ecoles.

L'enseignement supérieur burkinabè est marginal car il accueille moins de 10/0 de la population en âge de le fréquenter. Ce taux, qui est l'un des plus bas de l'Afrique subsaharienne, stagne, voire régresse parfois d'une année à l'autre: il est passé de 0,89% en 1992-1993 à 0,86% en 1993-1994.

L'Université de Ouagadougou, créée en 1974, compte sept (7) Unités de Formation et de Recherche (UFR) et un Institut:

- UFR Sciences juridiques et politiques (UFR/SJP) ;
- UFR Sciences économiques et de gestions (UFR/SEG) ;
- UFR Lettres, Arts et Communication (UFR/LAC) ;
- UFR Sciences humaines (UFR/SH) ;
- UFR Sciences de la vie et de la terre (UFR/SYT) ;
- UFR Sciences de la santé (UFR/SDS) ;
- UFR Sciences exactes et appliquées (UFR/SEA) ;
- Institut Burkinabé des Arts et Métiers (IBAM).

Les niveaux de formation diffèrent suivant les UFR qui délivrent différents diplômes suivant les spécialités. Ces diplômes vont du DEUG au doctorat.

L'Université Polytechnique de Bobo-Dioulasso, constituée en 1997, comprend deux Instituts et une Ecole :

l'Institut de développement rural (IDR) ;

l'Institut universitaire de technologie (IUT) ;

l'Ecole supérieure d'informatique (ESI).

Les niveaux de formation et la durée des études varient selon les établissements. Les diplômes vont du DUT (IUT) à l'ingénieur de conception (IDR et ESI), en passant par l'ingénieur des travaux (ESI).

Une réflexion est actuellement en cours pour une formation doctorale à l'ESI.

L'Ecole Normale Supérieure de Koudougou (ENSK) forme les personnels enseignants, d'encadrement pédagogique, d'administration et de gestion du système éducatif.

En 2000-2001, les effectifs des étudiants étaient de 11.300 à l'Université de Ouagadougou, 497 à l'Université Polytechnique de Bobo-Dioulasso, et 306 à l'Ecole Normale Supérieure de Koudougou. A l'Université on note un déséquilibre entre les effectifs des filles et ceux des garçons (77,92% de garçons contre 22,08% de filles).

Outre l'Université Libre du Burkina, il existe 11 établissements privés d'enseignement supérieur qui assurent des formations de niveau BTS et d'ingénieur.

Ces établissements sont:

- l'Institut Supérieur d'Informatique (ISIG) ;
- le Lycée Universalis (LU) ;
- le Centre d'Etude et de Formation en Informatique de Gestion (CEFIG) ;
- l'Institut Supérieur Polytechnique Privé (ISPP) ;
- l'Ecole Supérieure de Commerce/Informatique de Gestion (ESCO/IGES) ;
- l'Ecole Supérieure des Sciences Appliquées (ESSA) ;
- l'Ecole Science et Techniques Informatiques du Faso (ESTIF) ;
- l'Institut Supérieur de Technologie (IST) ;
- l'Ecole Supérieure de Tourisme et Hôtellerie (ESTH) ;
- l'Ecole Supérieure de Commerce et d'Informatique (ESCI) ;
- l'Ecole Supérieure de Management (ESM).

L'enseignement supérieur offre deux types de formation: les formations générales et les formations professionnalisantes. Les formations générales offrent des formations allant du DEUG au doctorat. Les formations professionnalisantes concernent plusieurs domaines: arts et communication, traduction - interprétariat, médecine générale, pharmacie, ingénierat du développement rural, professorat du secondaire dans diverses disciplines, gestion, banque, hydrogéologie, analyses biomédicales, etc.

En 2000, l'Université de Ouagadougou a été affectée par la grave crise socio-politique qu'a connue le pays. Ceci a entraîné l'invalidation de l'année universitaire 1999-2000 et l'accélération du processus de refondation de cette Université. L'enseignement supérieur se caractérise notamment par:

❑ Des effectifs pléthoriques

Malgré les efforts consentis ces dernières années pour le renforcement des infrastructures de l'Université de Ouagadougou, les effectifs de cette Université sont toujours pléthoriques: ce qui limite sérieusement l'accès à l'Université.

Ainsi, en 2001-2002, sur 1.900 demandes en 1ère année UFR/SEG 100 places seulement étaient disponibles; sur 700 demandes en 1ère année de médecine 300 places étaient disponibles; en droit environ 1.300 demandes pour 60 places disponibles.

❑ Un encadrement pédagogique insuffisant

Le manque d'enseignants est notoire. Les recrutements en professeurs sont insuffisants eu égard aux besoins. Les spécialistes dont on a besoin dans certaines filières d'enseignement n'existent pas dans le pays.

A l'Université de Ouagadougou le ratio enseignant/étudiant est passé de 26 en 1998 à 34 en 2000.

En 2000-2001 l'encadrement des étudiants de l'Université de Ouagadougou était assuré par 335 enseignants, dont 19 professeurs titulaires, 52 maîtres de conférences, 169 maîtres assistants, 82 assistants et 13 enseignants à temps plein. Face à l'insuffisance du nombre des enseignants, l'Université de Ouagadougou emploie de nombreux enseignants vacataires (36,08%). En 2001-2002, 80% du personnel enseignant sont des nationaux. Les enseignants expatriés sont de diverses nationalités: français, belges et autrichiens.

L'Ecole Normale Supérieure de Koudougou possède très peu d'enseignants permanents, et la plupart des enseignements scientifiques et littéraires sont assurés par des enseignants de l'Université de Ouagadougou, et les enseignants pédagogiques par les inspecteurs de l'enseignement secondaire.

C. Education non formelle

L'éducation non formelle concerne toutes les actions d'éducation et de formation organisées, dispensées en dehors du système scolaire. Il s'agit essentiellement d'alphabétisation et d'actions de formation visant l'amélioration des conditions de vie et le perfectionnement professionnel des populations.

Elle est dispensée essentiellement dans les:

- Bi-songo ou Centres d'Education Préscolaire Non Formelle ;
- Centres Permanents d'Alphabétisation et de Formation (CPAF) accueillent les jeunes et adultes de 16-50 ans ;
- Centres d'Education de Base Non Formelle (CEBNF) créés en 1995 pour accueillir les jeunes de 9-15 ans non scolarisés ou déscolarisés ;
- Centres de Formation des Jeunes Agriculteurs (CFJA) qui accueillent des jeunes de 15 à 18 ans ;
- Services de formation et/ou de vulgarisation des ONG et de certains Ministères (Santé, Agriculture, Environnement, etc.).

Le diagnostic de l'éducation non formelle se présente comme suit:

Alphabétisation des adultes

Faible taux d'alphabétisation

Le taux d'alphabétisation est faible (28%). Depuis les Etats Généraux de l'Education (1994) l'offre éducative s'est traduite par l'augmentation des effectifs des CPAF. Ainsi, au cours de l'année 2000, un effectif de 104.316 apprenants, dont 53,24% de femmes, ont bénéficié des cours d'alphabétisation.

Evolution en dents de scie des effectifs

On constate que les effectifs des CPAF ont évolué en dents de scie de 1995 à 2000. Ainsi ils étaient les suivants: 109.326 (1995/1996) ; 131.520 (1996/1997); 119.529 (1997/1998) ; 98.014 (1998/1999) et 104.316 (1999/2000).

Cela est dû notamment au fait que les Directions Provinciales de l'Education de Base (DPEBA) n'assurent plus les campagnes d'alphabétisation par manque de financement. L'alphabétisation s'effectue dans 328 départements et est conduite par 325 organismes et opérateurs en alphabétisation.

Application des recommandations du Forum National sur l'Alphabétisation

En application des recommandations du Forum National sur l'Alphabétisation (septembre 1999), un Secrétariat d'Etat chargé de l'Alphabétisation et de l'Education Non Formelle a été créé, qui a évolué récemment en Ministère Délégué auprès du Ministère de l'Enseignement de Base chargé de l'Alphabétisation et de l'Education Non Formelle.

En outre il a été entrepris le processus de transformation de l'Institut National d'Alphabétisation (INA) en Etablissement Public à caractère Administratif (EPA).

Par ailleurs la stratégie du *faire faire* a été adoptée. Elle consiste à confier aux opérateurs terrain la mise en œuvre des interventions en éducation non formelle, selon la politique adoptée par l'Etat. En outre elle implique davantage la société civile dans l'action, et les bailleurs de fonds dans le financement.

Enfin il a été créé et lancé en mars 2002 un Fonds spécial autonome qui sera alimenté par différentes sources et sera destiné au développement de l'alphabétisation: c'est le **Fonds National pour le Développement de l'Education Non Formelle (FONAENF)**.

Les opérateurs en alphabétisation pourront accéder à ce Fonds pour la réalisation de leurs programmes d'alphabétisation et de formation.

❑ **Centres d'Education de Base Non Formelle (CEBNF)**

Les Centres d'Education de Base Non Formelle (CEBNF) ont été créés à partir de 1999 avec le concours de l'UNICEF. Ils constituent des formules alternatives d'éducation non formelle.

Ils sont des structures de 3 classes, implantées en milieu rural et semi-rural, construites en matériaux semi-locaux.

Les apprenants, âgés de 12 à 15 ans, constitués de 50% de déscolarisés, sont recrutés dans les villages d'implantation par les animateurs assistés d'un Comité de gestion local.

Actuellement 53 Centres ont été ouverts dans 13 Provinces avec l'appui de l'UNICEF pour 40 Centres, l'Aide à l'Enfance Canada (AEC) pour 7 Centres et le Projet d'Appui au Secteur de l'Education de Base (P ASEB) pour 6 Centres.

L'encadrement des CEBNF relève du MEBA (INA) et du Programme de Promotion de l'Artisanat au Burkina Faso (PAB).

Depuis l'ouverture de ces Centres, 1.609 jeunes ont été formés ou sont en cours de formation, 53 Comités de gestion ont été mis en place, 240 maîtres artisans locaux et 80 agents techniques des Ministères de l'Agriculture et de l'Elevage sont impliqués dans l'encadrement. Des programmes scolaires et des modules de formation pré-professionnelle ont été conçus et reproduits.

Dans les CEBNF les infrastructures nécessaires aux apprentissages sont incomplètes ou inexistantes dans le milieu. Les nouveaux artisans formés ne trouvent pas de débouché dans le milieu. Par ailleurs les sortants des CEBNF ne trouvent pas d'emploi sur le marché du travail.

❑ **Opération ZANU**

L'Opération ZANU, qui signifie « apprentissage » en langue nationale Dagara, a démarré en 1995. C'est un programme d'animation communautaire pour le développement local qui utilise l'alphabétisation fonctionnelle comme support.

Elle vise le recrutement de 8.103 jeunes diplômés de niveau BEPC pour que chacun des 8.103 villages ait son

CP AF et son Agent Communautaire de Développement (ACD).

Au niveau de l'Opération ZANU la campagne 1999-2000 a enregistré 235 Centres ouverts touchant 6.552 inscrits dont 3.396 hommes et 3.156 femmes.

L'éducation de base non formelle est peu financée par l'Etat. Elle reçoit annuellement moins de 1% du budget du MEBA (Cf. page 37 du Document intitulé Assises Nationales de l'Education au Burkina Faso, MESSRS/MEBA, janvier 2002).

D. Recherche scientifique

Au Burkina Faso la recherche scientifique est placée sous la tutelle du Ministère des Enseignements Secondaire, Supérieur et de la Recherche Scientifique (MESSRS). Elle est l'attribution du Centre National de la Recherche Scientifique et Technologique (CNRST).

Le CNRST comprend quatre Instituts spécialisés:

- l'Institut de l'environnement et de recherches agricoles (INERA) ;
- l'Institut de recherche en sciences appliquées et technologiques (IRSA T) ;
- l'Institut des sciences des sociétés (INSS) ;
- l'Institut de recherche en sciences de la santé (IRSS).

La diffusion et la valorisation de l'information scientifique sont le fait, principalement, de la Direction de l'information scientifique et technique (DIST), de l'Agence nationale de valorisation des résultats de la recherche (ANWAR) et du Forum national de la recherche scientifique et des innovations technologiques (FRSIT). La DIST publie et diffuse les études et travaux de recherche sur différents supports dont la revue semestrielle *Science et technique*, qui paraît en quatre séries, et la revue trimestrielle de vulgarisation *Eurêka*.

Un Forum national sur la recherche scientifique a été organisé à Ouagadougou en avril 1994, qui a permis d'examiner les difficultés de la recherche scientifique et de proposer des solutions. Des idées-forces de ce Forum on peut retenir que la recherche scientifique est indispensable pour le développement économique et social du pays, qu'elle manque actuellement de ressources pour assurer convenablement ses fonctions et que l'on doit mettre à sa disposition des moyens conséquents.

La traduction en action de ces idées-forces a conduit à l'élaboration d'un **Plan stratégique** qui est un schéma directeur pour les activités de recherche scientifique dans le pays.

Ce Plan stratégique a été discuté lors d'un Colloque organisé en février 1995. Le Gouvernement burkinabè a adopté ce Plan stratégique en octobre 1995.

CHAPITRE II

ACTIONS ENTREPRISES EN MATIERE DE RENFORCEMENT DES CAPACITES

1. Education formelle

De par sa mission principale, le secteur de l'éducation travaille sur les ressources humaines. Convaincus que le Plan global de réforme de l'administration ne peut pas être mis en œuvre avec succès si les capacités ne sont pas renforcées, les deux ministères en charge de l'éducation entreprennent des actions de formation du personnel en vue de renforcer les capacités de ce personnel: organisations de stages et séminaires, formation initiale et permanente des enseignants et de leurs encadreurs.

Ces dernières années la mise en œuvre des actions du MEBA et l'appui logistique apporté aux Directions centrales et déconcentrées de l'éducation de base et de l'alphabétisation ont permis une meilleure connaissance du secteur de l'éducation. Par ailleurs grâce aux stages de formation qui ont été organisés, les compétences du MEBA en matière de gestion et de supervision des projets financés sur ressources extérieures se sont renforcées.

Le renforcement des capacités est l'une des composantes du PDDEB qui est en cours de mise en œuvre. Le PDDEB se propose d'atteindre 70% de taux de scolarisation et 40% de taux d'alphabétisation à l'horizon 2009. Pour atteindre ces objectifs, le secteur de l'éducation doit disposer d'un personnel qualifié et compétent. Il faut espérer que les actions prévues contribueront à l'amélioration qualitative des prestations du personnel enseignant de l'éducation de base. .

Dans les 148 Circonscriptions pédagogiques du MEBA (en 20012002), les inspecteurs assurent la formation permanente des maîtres par l'organisation de stages de recyclage et de formation pédagogique dans les diverses disciplines enseignées au primaire.

Aul MESSRS, les stratégies adoptées pour le renforcement des capacités humaines et institutionnelles ont été développées à travers les projets éducatifs. Ceci a permis l'acquisition de moyens matériels et la formation des agents chargés d'animer les structures. C'est ainsi par exemple que les Directions régionales et provinciales et les structures déconcentrées ont été équipées grâce au Projet d'enseignement post-primaire.

Ainsi, les chefs d'établissements secondaires ont été formés pour un encadrement de proximité des enseignants et l'Ecole Normale Supérieure de Koudougou a été créée en 1995 pour la formation initiale des professeurs, des encadreurs des maîtres et des professeurs.

Les inspecteurs et les conseillers pédagogiques de l'enseignement secondaire assurent l'encadrement et le suivi des professeurs. Ils organisent à leur intention des stages et séminaires de formation continue dans leurs disciplines respectives. Ils les encadrent dans les visites des classes et leur dispensent les conseils appropriés pour une amélioration de leurs prestations professionnelles.

2. Education non formelle

Dans le domaine de l'alphabétisation, l'adoption de la stratégie du *faire faire* a fait que l'INA ne s'occupe plus directement des opérations et activités d'alphabétisation sur le terrain. Ce sont désormais les associations et les ONG qui s'en occupent, l'INA n'assurant plus qu'un rôle de coordination.

La Direction Générale de l'Alphabétisation de l'Education Non Formelle, récemment créée (septembre 2001), travaille directement avec les structures décentralisées et déconcentrées des deux ministères en charge de l'éducation pour la formation des opérateurs en alphabétisation.

Les structures décentralisées et déconcentrées démultiplient les actions d'alphabétisation et de formation à la base en faveur des analphabètes de plus de 16 ans, des jeunes âgés de 9 à 15 ans pour les CEBNF, la jeunesse urbaine marginalisée et défavorisée (handicapés et enfants de la rue).

Les actions déjà menées en faveur de ces jeunes ont porté sur l'élaboration de documents de référence sur les programmes de formation, les contenus de la formation, les approches pédagogiques, ainsi que l'élaboration d'outils de suivi et de collecte de données.

3. Recherche scientifique

En vue de renforcer ses capacités institutionnelles et celles de ses ressources humaines, le CNRST a effectué des missions de prospection et d'information dans divers pays.

Par ailleurs, il a renforcé la collaboration avec les chercheurs et les universités de nombreux pays: France, Suède, Maroc, Arabie Saoudite, Israël, Allemagne Fédérales et Etats-Unis d'Amérique.

Le CNRST saisit les opportunités que lui offrent ses partenaires nationaux, régionaux et internationaux pour renforcer les capacités de recherche de ses chercheurs (Université de Ouagadougou, Université Polytechnique de Bobo-Dioulasso, CIRDES, AGRHYMET, CIRAD, IRD, CNRS, Universités françaises, belges, danoises, suédoises, néerlandaises et américaines, etc.).

Le CNRST organise tous les deux ans le Forum national de la recherche scientifique et des innovations technologiques (FRSIT) qui rassemble diverses institutions nationales, régionales et internationales de recherche et de développement pour des échanges scientifiques et une exposition des résultats de la recherche et de l'innovation. La 5ème édition du FRSIT a eu lieu à Ouagadougou en mars 2002. Ces échanges contribuent au renforcement des capacités des chercheurs Burkinabè.

CHA PITRE III

PRINCIPALES CONTRAINTES AU RENFORCEMENT DES CAP ACITES

1. Education formelle

Les actions de renforcement des capacités menées dans l'éducation formelle rencontrent de nombreuses contraintes d'ordres institutionnel, matériel et financier.

❑ Les contraintes institutionnelles.

Les changements dans les dénominations des ministères en charge de l'éducation et la tutelle de l'éducation préscolaire ne favorisent pas l'établissement d'une politique éducative harmonieuse qui prend en compte tous les aspects de l' « éducation ».

Depuis quelques années, on ne dit plus «Ministère de l'Education Nationale », mais on dit «Ministère de l'Enseignement de Base et de l'Alphabétisation» et «Ministère des Enseignements Secondaire, Supérieur et de la Recherche Scientifique ». Ces appellations donnent l'impression que l'on évacue la notion d' « éducation » des missions de ces deux ministères. Ainsi on semble réduire désormais leurs domaines de compétence à l'« enseignement », c'est-à-dire à la l' « instruction », à la simple transmission des connaissances (des savoirs).

On semble donc oublier que l' « éducation » inclut l' « enseignement » et le dépasse, car elle concerne à la fois l'apprentissage du savoir (l' instruction), l'apprentissage du savoir faire et l'apprentissage du savoir-être.

Le risque est donc grand que dans les classes les aspects de formation aux valeurs et au savoir-être ne soient plus sérieusement pris en compte, les programmes et les manuels n'insistant plus sur ces aspects.

❑ La tutelle de l'éducation préscolaire

Avant 1984 l'éducation préscolaire relevait du Ministère de l'Education Nationale. En 1984, elle a été rattachée au Ministère de l'Action Sociale et a pris la dénomination de « garderies populaires ». En 1997 par décret présidentiel n°468 du 31 octobre 1997 elle a été mise à nouveau sous la tutelle du Ministère de l'Enseignement de Base et de l'Alphabétisation. Mais ce décret n'a jamais été mis en application.

Une telle situation ne permet pas d'intégrer harmonieusement le premier maillon de l'éducation qu'est l'éducation préscolaire aux autres maillons que sont l'éducation secondaire et l'enseignement supérieur. En effet, elle ne permet pas de concevoir une politique éducative qui traite d'une manière globale, harmonieuse et cohérente tous les aspects liés à l'éducation, notamment les objectifs, les programmes, les manuels scolaires, les méthodes et techniques d'enseignement, la formation et le suivi des enseignants, etc.

❑ **Les contraintes matérielles**

Malgré les efforts consentis ces dernières années, les infrastructures scolaires sont notoirement insuffisantes dans tous les ordres d'enseignement. De même les matériels didactiques sont insuffisants. Cette situation limite sérieusement l'accès à l'éducation et affecte la qualité de l'enseignement.

❑ **Les contraintes financières des parents d'élèves**

Manifestement l'état de pauvreté des parents d'élèves limite sérieusement leur contribution au financement de l'éducation de leurs enfants. Selon le Rapport du Programme des Nations Unies (PNUD) sur le Développement Humain Durable (DHD), au Burkina Faso le seuil de pauvreté en 1998 était de 72.690 FCFA par adulte et par an. En conséquence la grande majorité des Burkinabè ne peut pas supporter les frais de scolarité au primaire qui sont très élevés (36.127 FCFA par an).

❑ **Les contraintes financières de l'Etat**

Les ressources limitées de l'Etat ne lui permettent pas d'assurer à la population une éducation de masse et une éducation de qualité : d'où les insuffisances en établissements scolaires, en matériels didactiques, en enseignants, les pléthores en effectifs dans les classes, les goulots d'étranglements, les nombreuses déperditions scolaires, la baisse de la qualité de l'enseignement, etc.

C'est ainsi que, en 1997, l'Etat a consacré 23.61% du budget du MEBA aux dépenses de personnel et 14.34% pour les charges de fonctionnement. Pour cette même année, seul 9.85% du budget de l'Etat ont été consacrés au budget de l'Education de base. Cette part a régressé de 1997 à 2001 comme suit: 9.85% en 1997, 9.52% en 1998, 9.60% en 1999, 6.75% en 2000 et 9.62% en 2001.

Rappelons que l'UNESCO préconise que l'on consacre 25% du budget de l'Etat à l'éducation de base si l'on veut assurer une éducation de base efficace et durable. Si nous faisons la moyenne du budget du MEBA sur le budget total de l'Etat pour les cinq (05) dernières années (1997-2001) on s'aperçoit qu'elle est de 9.06%. Ce pourcentage est très en deçà des 25% recommandés par l'UNESCO.

❑ **L'augmentation progressive des dépenses d'éducation selon les niveaux d'enseignement**

Une étude préparée pour les Assises Nationales sur l'Education au Burkina Faso (avril 2002) nous apprend que dans le pays la dépense moyenne par élève augmente avec le niveau d'enseignement.

Ainsi en 1999 la dépense moyenne par élève était estimée à 36.127 FCF A pour l'éducation de base, à 57.551 FCF A pour le premier cycle du secondaire, à 124.186 FCF A pour le second cycle et à 809.880 FCF A pour l'enseignement supérieur.

En valeur relative, la dépense moyenne par élève de l'enseignement supérieur fait 22 fois celle de l'enseignement primaire, 14 fois celle du premier cycle secondaire et 6.5 celle du second cycle du secondaire. Par ailleurs la dépense par élève du second cycle du secondaire fait plus du double de celle des collèges (premier cycle de l'enseignement secondaire) et 3.4 fois celle de l'éducation de base. La dépense par élève des collèges fait 1.6 fois celle de l'éducation de base.

Ainsi plus on change de niveau d'éducation plus les dépenses d'éducation augmentent, et moins on a de moyens financiers moins son enfant peut rester plus longtemps dans le système scolaire et moins il peut gravir les différents niveaux d'enseignement.

❑ **Les inégalités de genre**

Au Burkina Faso les inégalités de genre persistent en défaveur des filles à tous les niveaux d'éducation, particulièrement au supérieur.

Dans certaines régions du pays des pesanteurs socioculturelles sont la cause de la non-inscription des jeunes filles à l'école ou de leur retrait prématuré de l'école par les parents d'élèves. En effet dans ces régions on ne voit pas la nécessité d'envoyer les filles à l'école.

2. Education non formelle

❑ **Le manque d'infrastructures**

L'éducation non formelle souffre essentiellement de manque d'infrastructures. La majeure partie des Centres d'éducation de base non formelle ne répond pas aux normes de construction en vigueur. La plupart des Centres sont des abris précaires ou construits en matériaux locaux (paille, banco, bois).

❑ **Le manque d'équipements**

L'équipement des Centres est inexistant: il n'y a pas de table-banc pour les apprenants. En conséquence la formation est dispensée dans de mauvaises conditions.

❑ **Un financement insuffisant**

Le budget de l'Etat consacré à l'alphabétisation et à l'éducation de base non formelle est très insuffisant (moins de 1 % du budget du MEBA). Alors cette éducation se développe surtout grâce aux appuis financiers et techniques d'une centaine d'organisations non gouvernementales (ONG). En conséquence les régions où ces ONG n'interviennent pas ne bénéficient pas d'appui pour cette éducation. Aussi leur est-il difficile de réaliser un programme complet d'alphabétisation. Elles se limitent le plus souvent à l'alphabétisation initiale: ce qui entraîne un retour précoce à l'analphabétisme dans ces régions.

❑ **Un personnel insuffisant**

Les Services chargés de l'éducation non formelle n'ont pas de personnel en nombre suffisant. En outre ils souffrent d'un manque de personnel qualifié. Par ailleurs le statut juridique des enseignants du non formel étant inexistant, ces enseignants tendent à donner leur démission chaque année pour des emplois plus sécurisants.

❑ **Des outils de formation insuffisants**

L'éducation non formelle ne dispose pas de tous les outils nécessaires pour une bonne dispense des différentes formations: absence de profil du sortant du CEBNF, absence de manuel de procédure, etc. Dans de telles conditions la formation dispensée présente de nombreuses lacunes.

3. Recherche scientifique

La centralisation dans le secteur de la recherche scientifique fait que les Unités de recherche qui composent le CNRST se sentent étouffées par cet Etablissement. Ces Unités ont besoin d'une certaine indépendance pour mieux s'épanouir.

Par ailleurs ces dernières années le statut des chercheurs n'est plus assez attrayant comme auparavant.

CHAPITRE IV

PRINCIPALES FAIBLESSES ET FORCES DES ACTIONS ENTREPRISES EN MATIERE DE RENFORCEMENT DES CAP ACITES

1. Principales faiblesses

Formation insuffisante du personnel des Services administratifs

Malgré les efforts entrepris ces dernières années en matière de formation du personnel, il s'avère que le manque de personnel suffisamment formé est criard dans les Services administratifs des deux ministères en charge de l'éducation.

Formation insuffisante des cadres du ME BA

Malgré tous les efforts entrepris ces dernières années, la formation des cadres du MEBA en matière de gestion et de supervision des projets financés sur des ressources extérieures s'avère insuffisante.

2. Principales forces

Malgré les faiblesses évoquées ci-dessus le système éducatif burkinabè présente des atouts qui sont notamment:

Impact positif de la décentralisation de l'administration et de la gestion sur le système éducatif

En effet, avec la mise en place des Directions régionales de l'enseignement secondaire, des Directions régionales et des Directions provinciales de l'éducation de base, on constate une plus grande maîtrise des effectifs du personnel et une meilleure répartition des enseignants dans les inspections et les établissements scolaires, un allègement des procédures de gestion, l'émergence d'une administration de proximité et un meilleur pilotage du système.

Actions menées dans le cadre des projets

Les actions menées dans le cadre des différents projets tels le Projet Enseignement Post-Primaire de la Banque Mondiale et le Projet Enseignement Technique de la Banque Africaine de Développement (BAD), le Projet du PASEB de l'Union Européenne, le Projet japonais de constructions d'écoles, ont eu un impact positif sur l'accès à l'éducation et sur la pertinence de l'enseignement.

❑ Amélioration de l'équité et la réduction des disparités entre régions et entre sexes

Le taux de scolarisation des filles s'est progressivement amélioré. En 2000-2001 le taux brut et le taux net se scolarisation des filles étaient respectivement de 36.2% et 28.9%.

❑ Existence de plans de développement de l'éducation et de la recherche scientifique

Le Plan stratégique de la recherche scientifique adopté en octobre 1995, le Plan Stratégique Décennal 1997-2006 de l'Education adopté en mars 1997 et le Plan Décennal de Développement de l'Education de Base 2000-2009 sont des outils de planification, de programmation et de pilotage du développement de l'éducation, mais aussi de mobilisation de ressources financières pour le développement de l'éducation.

Par ailleurs les actions menées en matière de renforcement des capacités dans les deux ministères en charge de l'éducation ont abouti à des résultats positifs dont les principaux sont notamment les suivants:

❑ Accroissement notable du taux brut de scolarisation

Depuis les Etats Généraux de l'Education (1994), les différentes stratégies mises en œuvre par le Gouvernement ont permis une augmentation notable du taux brut de scolarisation au primaire. Ainsi celui-ci est passé de 33,8% en 1994 à 42,70% en 2001, soit une augmentation de 8,9 points. Ces résultats ont été obtenus grâce aux constructions de nouvelles classes, aux efforts des communautés et à la généralisation progressive des innovations pédagogiques, notamment les classes à double flux (CDF), les classes multigrades (CMG), les écoles satellites et les écoles bilingues.

Grâce à ces efforts, à la rentrée 1999-2000, on dénombrait au total 950 classes qui pratiquaient le double flux, 1.840 classes, le multigrade ; 42 écoles bilingues dont 10 privées ; 209 écoles satellites et 40 CEBNF.

❑ Elévation du taux de formation du personnel enseignant

- Au niveau du préscolaire, de 1991 à 2001, grâce aux efforts fournis dans le domaine de la formation du personnel, le taux du personnel ayant reçu une formation est passé de 7% à 58,5%.
- Au niveau du primaire, grâce aux multiples activités de formation et d'encadrement des enseignants, en 1999-2000, il y avait 18.023 enseignants dont 13.560 maîtres qualifiés (75,24%) répartis comme suit:
 - enseignement primaire public: 15.711 enseignants dont 12.900 maîtres qualifiés (82, 11%) ;
 - enseignement primaire privé: 2.082 enseignants dont 656 maîtres qualifiés (31,51 %).

- Au niveau du secondaire, grâce aux efforts fournis ces dernières années pour augmenter le nombre d'encadreurs (inspecteurs et conseillers pédagogiques), en 2001- 2002, le taux d'enseignants détenteurs d'un diplôme de capacité professionnelle (Agrégation, CAPES/CAPET, CAP-CEG, CAET, CAMEPS, etc.) est d'environ 47,21 %.

❑ **Accroissement de l'offre éducative dans l'éducation non formelle**

Depuis les Etats Généraux de l'Education (1994) l'accroissement de l'offre éducative dans le non formel s'est traduit par:

- l'augmentation des effectifs des CPAF.
- l'introduction des formules alternatives d'éducation prenant en compte la formation des jeunes et des enfants d'âge scolarisable (déscolarisés ou non scolarisés) ;
- l'augmentation du nombre de langues d'alphabétisation qui est passé de 18 à 20.

❑ **Accroissement du taux de participation des femmes à l'alphabétisation**

De 1995/1996 à 1999/2000 le taux de participation des femmes à l'alphabétisation a augmenté de 36,97% à 53,24%. Cette augmentation a été obtenue notamment grâce à la sensibilisation à l'éducation faite par les différentes structures et par les différents partenaires.

Grâce au potentiel appréciable de forces qu'il recèle, le Secteur de l'Education peut s'atteler, avec des chances de succès, à la satisfaction des besoins prioritaires en matière de renforcement de ses capacités. Le chapitre qui suit présente une esquisse de ces besoins.

CHAPITRE V

BESOINS PRIORITAIRES IDENTIFIES EN MATIERE DE RENFORCEMENT DES CAPACITES

1. Education formelle

Pour bien s'acquitter des tâches de planification de l'éducation qui leur sont confiées, les Directions des Etudes et de la Planification (DEP) du MEBA et du MESSRS ont besoin d'un renforcement des capacités de leurs agents dans divers domaines:

- la carte scolaire;
- les statistiques scolaires;
- la recherche en éducation;
- la planification de l'éducation;
- la collecte, le traitement et la diffusion de l'information éducative,
- l'informatique,
- le suivi et l'évaluation.

Actuellement peu de cadres de ces deux Directions ont reçu une formation dans les domaines cités ci-dessus.

Les capacités du personnel d'administration et de gestion des établissements scolaires (conseillers d'administration scolaire et universitaire, intendants universitaires, attachés d'intendance universitaire, attachés d'administration scolaire et universitaire) devraient être renforcées dans le domaine de la gestion. Ainsi les établissements scolaires, dont la gestion laisse à désirer par manque de personnel de gestion qualifié, devraient être mieux gérés. Il y aurait ainsi davantage de rigueur dans la gestion administrative du personnel.

Les gestionnaires des projets (aux niveaux central et décentralisé) financés par la coopération bi latérale et multilatérale ont besoin d'un renforcement de leurs capacités dans les domaines ci-après:

- les procédures administratives, comptables et financières;
- l'informatique;
- la carte scolaire; et
- la gestion.

Le succès de la décentralisation de la gestion des projets exige une formation adéquate de ces gestionnaires.

Ces dernières années des efforts ont été faits pour accroître le nombre des inspecteurs et des conseillers pédagogiques de l'enseignement primaire, ainsi que celui des inspecteurs et conseillers pédagogiques de l'enseignement secondaire. Toutefois les moyens logistiques mis à leur disposition pour l'encadrement des enseignants s'avèrent insuffisants.

2. Education non formelle

Les Services centraux et décentralisés chargés de l'éducation non formelle ont besoin que les capacités de leurs agents soient renforcées dans les domaines ci-après:

- la planification;
- la gestion du non formel;
- le management des ressources humaines;
- l'informatique
- le suivi et l'évaluation.

Par ailleurs au regard des insuffisances en personnel, en équipements et en logistique, ces Services ont besoin d'être renforcés dans leurs capacités opérationnelles dans ces domaines.

3. Recherche scientifique

Les chercheurs ont besoin d'être au courant des innovations qui s'opèrent dans leurs domaines de recherche. Pour ce faire les capacités opérationnelles des Unités de recherche devraient être renforcées en équipement, logistique et informatique.

Force est de reconnaître que depuis la création des Instituts nationaux de recherche des efforts considérables ont été consentis pour le recrutement des chercheurs. Cet effort devrait être poursuivi pour répondre à la nouvelle donne économique.

CHAPITRE VI

PROPOSITIONS EN VUE D'AMELIORER LES ACTIONS DE RENFORCEMENT DES CAPACITES

Les orientations recueillies auprès du Gouvernement et des partenaires en matière de politique de renforcement des capacités entrent dans le cadre de la réduction de la pauvreté et de la bonne gouvernance.

En vue de contribuer à l'amélioration des actions de renforcement des capacités dans le Secteur de l'Education, nous formulons les propositions ci-après:

1. Education formelle

❑ Révision de la tutelle de l'éducation préscolaire

La tutelle effective de l'éducation préscolaire étant assurée par le Ministère de l'Action Sociale et de la Solidarité Nationale malgré l'existence du décret présidentiel n0468 du 31 octobre 1997 qui a remis cette tutelle au Ministère de l'Enseignement de Base et de l'Alphabétisation, pour une question de cohérence et d'efficacité dans la définition et la conduite de la politique éducative, il serait bon que le décret présidentiel de 1997 relatif à la tutelle de l'éducation préscolaire soit appliqué.

❑ Révision de la dénomination des ministères en charge de l'éducation

Les dénominations actuelles des deux ministères en charge de l'éducation donne l'impression de privilégier «l'enseignement» à « l'éducation». Le risque est donc grand que dans les classes les aspects de formation aux valeurs et au savoir-être ne soient plus sérieusement pris en compte, les programmes et les manuels n'insistant plus sur ces aspects.

Il conviendrait donc de revoir la dénomination des ministères en charge de l'éducation en rétablissant le terme « éducation» dans leurs appellations. Sinon, la jeunesse burkinabè tendra de plus en plus à ne plus apprendre à l'école les valeurs d'intégrité, d'honnêteté, de tolérance, d'hospitalité, de respect d'autrui et de solidarité qu'inculque une bonne éducation à l'école.

❑ Augmentation des capacités d'offre de l'éducation

Les infrastructures scolaires étant notoirement insuffisantes dans tous les ordres d'enseignement, les efforts devraient donc être intensifiés en vue d'augmenter les capacités d'offre de l'éducation par la construction de nouveaux établissements scolaires qui tiennent compte de la carte scolaire, l'équipement conséquent des établissements en matériels didactiques adéquats (manuels scolaires, bibliothèques, laboratoires et mobiliers scolaires). Par ailleurs la rénovation de certaines infrastructures scolaires s'avère être une nécessité urgente.

❑ Elaboration d'un programme de formation continue des cadres du MEBA

Malgré les efforts fournis ces dernières années pour la formation des cadres du MEBA, celle-ci s'avère insuffisante. Elle doit donc être renforcée. Le MEBA devrait donc établir un programme de formation continue de ses cadres.

❑ Intensification et renforcement de la formation permanente des maîtres

L'encadrement rapproché des enseignants du primaire par leurs encadreurs (directeurs d'école, instituteurs principaux, conseillers pédagogiques itinérants et inspecteurs) devrait être renforcé et intensifié si l'on veut que les enseignants maîtrisent mieux les techniques d'enseignement dans les classes ordinaires, multigrades, les classes à double flux, les écoles satellites et les écoles bilingues. L'amélioration de la qualité de l'enseignement est en ce prix.

❑ Etablissement de plans d'action de formation sur place des personnels

D'une manière générale, outre les formations spécifiques qui pourraient être assurées à l'extérieur à certains personnels dans leurs domaines de spécialisation selon des critères de choix établis et transparents, il conviendrait d'établir des plans d'action de formation sur place de ces personnels afin que le plus grand nombre de ces personnels puisse en profiter.

❑ Renforcement de la formation des directeurs d'école pour le succès du PDDEB

Les directeurs d'école éprouvent de sérieuses difficultés à suivre et à évaluer les activités de la carte scolaire et de l'alphabétisation. Pour le succès du PDDEB il serait nécessaire de renforcer leurs capacités à suivre et à évaluer ces activités en les formant aux techniques et méthodes de collecte et de traitement des données tant aussi bien dans le domaine de l'éducation formelle que dans celui de l'éducation non formelle. Ainsi ils seraient mieux outillés pour remplir et utiliser correctement les fiches de collecte des données.

❑ Renforcement des moyens logistiques des encadreurs des enseignants

Les moyens logistiques mis à la disposition des encadreurs des enseignants étant nettement insuffisants, ces derniers ne peuvent pas assurer suffisamment l'encadrement rapproché des enseignants.

Ces dernières années des efforts ont été faits pour accroître le nombre des inspecteurs et des conseillers pédagogiques de l'enseignement primaire, ainsi que celui des inspecteurs et conseillers de l'enseignement secondaire. Toutefois les moyens logistiques mis à leur disposition pour l'encadrement des enseignants s'avèrent insuffisants. Il conviendrait de renforcer leurs moyens logistiques afin qu'ils puissent mieux assurer l'encadrement rapproché des enseignants. C'est à ce prix qu'on améliorera la qualité de l'éducation.

❑ Renforcement du personnel administratif des Services centraux, régionaux et provinciaux

Le personnel administratif des Services centraux, régionaux et provinciaux étant insuffisant, leurs capacités opérationnelles s'en trouvent diminuées. Cette situation est préjudiciable au bon fonctionnement des Services. Il conviendrait de renforcer les capacités opérationnelles de ces Services en les dotant d'un personnel en nombre suffisant et compétent, ainsi que d'une logistique et de matériels suffisants.

❑ Renforcement de la lutte contre les inégalités de genre

Bon nombre de parents d'élèves, pour des raisons diverses, sont réticents pour inscrire leurs filles à l'école. Cette situation favorise la persistance des inégalités de genre en défaveur des filles à tous les niveaux et ordres d'enseignement, surtout dans le supérieur. Face à cette situation on doit renforcer la sensibilisation des parents pour qu'ils inscrivent leurs filles à l'école, notamment en leur faisant prendre conscience des avantages de l'école et en faisant participer des femmes modèles dans les campagnes de sensibilisation.

2. Education non formelle

❑ Augmentation des infrastructures

Les infrastructures de l'éducation non formelle sont notoirement insuffisantes. La formation est alors dispensée dans de mauvaises conditions. Il conviendrait alors de construire les CP AF et les CEBNF selon les normes réglementaires, et les équiper en matériels didactiques et livrets d'alphabétisation en nombre suffisant.

❑ Elaboration d'outils de formation pertinents

En février 2002 une étude commanditée par le Secrétariat d'Etat à l'Alphabétisation et à l'Education Non Formelle a porté sur les profils, domaines et contenus éducatifs de l'éducation non formelle. Elle a été réalisée par trois Consultants nationaux. Cette étude, qui comble une lacune, propose un minimum éducatif de base exigible de tout programme d'éducation non formelle de base. Il reste à traduire en décisions, et surtout en actes, les propositions de cette étude.

Augmentation des crédits alloués à l'éducation non formelle

Le budget de l'Etat consacré à l'alphabétisation et à l'éducation de base non formelle étant très insuffisant (moins de 1 % du budget du MEBA), il conviendrait d'augmenter notablement les crédits alloués à cette éducation si l'on ne veut pas abandonner cette éducation à la générosité des partenaires au développement et aux bonnes volontés des organisations non gouvernementales.

3. Recherche scientifique

Amélioration du système de gestion de la recherche scientifique

La centralisation actuelle dans le secteur de la recherche scientifique au niveau du CNRST étouffe un peu les Unités de recherche de cette Institution. Il conviendrait d'améliorer le système de gestion de la recherche scientifique en donnant plus d'autonomie aux diverses Unités.

Amélioration du statut des chercheurs

Les chercheurs estimant que leur statut n'est plus assez attrayant comme avant, il conviendrait d'améliorer ce statut, sinon on risque d'assister à une fuite des cerveaux dans le secteur de la recherche scientifique.

Augmentation des crédits alloués à la recherche scientifique

Les moyens logistiques des Unités de recherche s'avérant insuffisants (équipement, logistique, informatique), les ressources financières allouées à la recherche devraient être accrues d'une manière substantielle.

Intensification du recrutement des chercheurs

Le nombre actuel des chercheurs s'avère insuffisant au regard des besoins en spécialistes exprimés par les Unités de recherche. L'effort pour le recrutement des chercheurs, qui devrait se faire sur la base de cahiers de charges précis, devrait être poursuivi afin que le pays se dote d'un nombre suffisant de chercheurs.

Intensification du perfectionnement des chercheurs

Il s'avère nécessaire de disposer d'un corps de chercheurs et de techniciens bien formé et très opérationnel. En conséquence l'effort de perfectionnement et de formation des chercheurs dans leurs spécialités devrait être intensifié afin de former un corps de chercheurs et de / techniciens stable, motivé et compétent.

DOCUMENTS ET PUBLICATIONS CONSULTÉS

Ministère de l'Enseignement de Base et de l'Alphabétisation / Ministère des Enseignements Secondaire, Supérieur et de la Recherche Scientifique, *Plan Stratégique Décennal 1997-2006 de l'Education*, mars 1997.

Ministère des Enseignements Secondaire, Supérieur et de la Recherche Scientifique, *Plan de Développement de l'Enseignement Post-Primaire au Burkina Faso 1996-2005 (Direction des Etudes et de la Planification)*, mai 1995.

Ministère/ de l'Enseignement de Base et de l'Alphabétisation / Ministère des Enseignements Secondaire, Supérieur et de la Recherche Scientifique, *Lettre de Politique Educative*, mars 2001.

Ministère de l'Enseignement de Base et de l'Alphabétisation, *Plan Décennal de Développement de l'Education de Base 2000-2009*, juillet 2001.

Ministère des Enseignements Secondaire, Supérieur et de la Recherche Scientifique, *Stratégie de Développement de l'Enseignement Post-Primaire (Direction des Etudes et de la Planification)*, août 1995.

Ministère des Enseignements Secondaire, Supérieur et de la Recherche Scientifique, *Plan Stratégique de la Recherche Scientifique, Synthèse générale, (Centre National de la Recherche Scientifique et Technologique)*, octobre 1995.

Ministère des Enseignements Secondaire, Supérieur et de la Recherche Scientifique, *Bulletin des Statistiques Scolaires et Universitaires 1998-1999 (Direction des Etudes et de la Planification)*, 1999.

Ministère des Enseignements Secondaire, Supérieur et de la Recherche Scientifique, *Annuaire Statistique de l'Enseignement Secondaire, Année Scolaire 1999-2000 (Direction des Etudes et de la Plan d'action)*, 2000.

Ministère de l'Enseignement de Base et de l'Alphabétisation / Ministère des Enseignements Secondaire, Supérieur et de la Recherche Scientifique, *Assises Nationales sur l'Education au Burkina Faso*, janvier 2002.

Cadre de Concertation des ONG et Associations en Education de Base / Burkina Faso, *Education Pour Tous au Burkina Faso. Contexte de développement et perspectives, Rapport Provisoire, par Abou NAPON et Christophe ZOUNGRANA*, mai 2002.

Ministère des Enseignements Secondaire, Supérieur et de la Recherche Scientifique, / Ministère de l'Enseignement de Base et de l'Alphabétisation, *Rapport Général des Assises Nationales sur l'Éducation au Burkina Faso, Ouagadougou, 4,5,6 avril 2002, Version provisoire.*

Ministère de l'Enseignement de Base et de l'Alphabétisation / Secrétariat d'Etat Chargé de l'Alphabétisation et de l'Éducation Non Formelle, *Document technique sur les profils, domaines et contenus éducatifs de l'éducation de base non formelle, Rapport définitif, par OUEDRAOGO Binto, BARR Y Jean et SANWIDI Samuel, Ouagadougou, février 2002.*

Présidence du Faso, Centre d'Analyse des Politiques Economiques et Sociales (CAPES), *Le développement des capacités au Burkina Faso, Volume 1 : L'état des lieux constats et analyses, par Pierre Claver DAMIBA et Mathias Cora BATABLE, juin 2002.*

Présidence du Faso, Centre d'Analyse des Politiques Economiques et Sociales (CAPES), *Le renforcement des capacités au Burkina Faso, Volume II : Stratégies et programme d'actions prioritaires, Document provisoire, par Pierre Claver DAMIBA Mathias Cora BATABLE , octobre 2002.*

ANNEXE: LISTE DES PERSONNALITES RENCONTREES

Institutions nationales

Madame Jeanne SOME, Secrétaire d'Etat chargé de l'Alphabétisation et de l'Education Non Formelle.

Monsieur Elie OUEDRAOGO, Directeur Exécutif du Centre d'Analyse des Politiques Economiques et Sociales (CAPES).

Monsieur Julien DABOUE, Directeur des Etudes et de la Planification (DEP)-MESSRS .

Monsieur Bakary OUATTARA, Direction des Etudes et de la Planification (DEP)-MESSRS.

Monsieur Bruno ZONGO, Service des Statistiques, (DEP)-MESSRS.

Monsieur Laurent KABORE, Directeur des Etudes et de la Planification (DEP)-MEBA.

Monsieur Michel OUEDRAOGO, Direction des Etudes et de la Planification (DEP)-MEBA.

Monsieur Achille NANA, Directeur du Bureau des Projets Education (BPE) ;

Madame Félicienne SANOU/KYELEM, Bureau des Projets Education (BPE).

Monsieur Daniel OUEDRAOGO, Coordonnateur National du Programme Conjoint Burkina Faso/Système des Nations Unies de Soutien à l'Education de Base (PC-SEB).

Monsieur Jacques KI, Secrétaire Permanent du Plan Décennal de l'Education de Base.

Madame Elisabeth OUEDRAOGO/BANCE, Coordonnatrice du Centre International pour l'Education des Filles et des Femmes en Afrique (C.I.E.F.F.A.).

Monsieur Mamadou BOL Y, Conseiller Technique du Ministre de l'Enseignement de Base et de l'Alphabétisation.

Monsieur Michel SEDOGO, Délégué Général à la Recherche Scientifique et Technologique (CNRST).

Monsieur Jean Marc P ALM, Secrétaire Général du Centre National de la Recherche Scientifique et Technologique (CNRST).

Madame Clémence KIELWASSER, Directrice Générale de l'Institut National d'Alphabétisation (INA).

Madame Elisabeth TI EMTORE, Institut National d'Alphabétisation (INA).

Madame Judith T APSOBA, Directrice Générale de l'Alphabétisation et de l'Education Non Formelle.

Madame Catherine KABORE, Directrice de l'Alphabétisation et de la Formation pour le Développement.

Monsieur Rémi ABOU, Directeur de l'Education Non Formelle.

Monsieur Guinko SIT A, Vice-Chancelier, Université de Ouagadougou.

Monsieur Haniko Victor SOME, Directeur des Ressources Humaines, Université de Ouagadougou.

Système des Nations Unies

Monsieur Christian LEMAIRE, Coordonnateur Résident du Système des Nations Unies au Burkina Faso.

Monsieur Boubacar CAMARA, Chef de Bureau a.i. de l'UNESCO au Burkina Faso.

Madame Delphine OUANDAOGO, Chargé de Programme et Point Focal Genre, Programme des Nations Unies pour le Développement.

Monsieur Bonaventure K YELEM, Chargé de Programme, Programme des Nations Unies pour le Développement.

Coopération bilatérale

Monsieur Dominique MARSTEAU, Chef du Projet d'Appui à l'Education Nationale au Burkina Faso, Coopération Française MEBA - MESSRS.